



SOS VILLAGES
D'ENFANTS
FRANCE

Pour que frères et sœurs partagent
la même enfance - www.sosve.org

RAPPORT
FINANCIER

20
23



Assemblée générale ordinaire
du 28 juin 2024



RAPPORT FINANCIER 2023

sommaire

RAPPORT FINANCIER

PAGE

03

INDICATEURS

PAGE

08

BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

PAGE

11

ANNEXE

PAGE

16

18

1. Préambule

2. Présentation de l'association
et de ses activités

19

3. Règles et méthodes
comptables

24

4. Informations relatives au bilan

31

5. Informations relatives
au compte de résultat

32

6. Autres informations

33

7. Informations spécifiques
relatives aux entités faisant
appel public à la générosité

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

PAGE

41



**SOS VILLAGES
D'ENFANTS
FRANCE**

Pour que frères et sœurs partagent
la même enfance - www.sosve.org

Association reconnue d'utilité publique
(décret du 8 mai 1969)

8 villa du Parc de Montsouris 75014 Paris
Tél. : 01 55 07 25 25 - Fax : 01 49 95 02 85
www.sosve.org - contact@sosve.org

Éditeur :
SOS Villages d'Enfants France

Conception :
Valère Specque

Impression :
Dejalink

Photos :
SOS Villages d'Enfants France, Camilla Elvik,
Katerina Ilievska, Rasmus Preston, Markus
Spiske

SOS Villages d'Enfants est adhérente de
France générosités, Nexem, OPCO Santé,
Coordination SUD (Solidarité Urgence
Développement), CHD (Coordination
humanitaire et développement), AEDE
(Agir ensemble pour les droits de l'enfant),
F3E (Fonds pour la promotion des études
transversales, des études préalables et de
l'évaluation), Uniopss et Vers le Haut.

© 2024 SOS Villages d'Enfants France
Tous droits réservés

RAPPORT FINANCIER



L'année 2023 marque le début de la mise en œuvre du plan stratégique 2023-2027.

Elle est marquée par la poursuite du développement de l'association :

- En France :
 - ouverture durant l'été 2023 des villages de Commentry et de Fontcouverte ;
 - ouverture en juillet 2023 du village d'enfants des tout-petits, rattaché au village de Neuville-Saint-Rémy ;
 - montée en charge en 2023 de l'accueil-relais de Guerville et ouverture du dispositif de retour de zone dans les Yvelines ;
 - accroissement du nombre de mesures au PRF du Nord, au cours du second semestre 2023 ;
 - avancement des travaux de construction des autres maisons des villages de Fontcouverte, Commentry et Cusset, en vue de leur ouverture en 2024 ;
 - frais préliminaires liés à la construction des nouveaux villages de Besançon et de L'Isle-sur-le-Doubs dans le Doubs, de Sarzeau et de Plumelin dans le Morbihan.
- Dans le monde, un niveau d'engagements nets de 20,4 M€ en 2023 contre 21 M€ en 2022, avec le concours de bailleurs

institutionnels tels que l'AFD, la DCI Monaco et l'Union européenne.

- Au niveau de la collecte, des libéralités à 20 085 k€ et des dons à 22 278 k€ contre respectivement 13 701 k€ et 22 771 k€ en 2022, dans un contexte général inflationniste.

L'impact sur les comptes de ce développement de nouveaux villages et la hausse des libéralités se traduisent par des produits en hausse importante (de 96,1 M€ à 112,7 M€) et des charges également en augmentation significative (de 97,4 M€ à 106,6 M€). Cela conduit à la constatation **d'un résultat global excédentaire de 6 045 k€.**

Cet excédent se décompose de la manière suivante :

- (1) Un excédent de la gestion sur fonds privés de 6 679 k€* en 2023 contre un déficit net de 597 k€ en 2022 ;
- (2) Un déficit net de la gestion contrôlée issue des conseils départementaux de 634 k€ en 2023 contre un déficit net de 734 k€ en 2022.

* cf. **compte de résultat par centres de coûts pages 6 et 7.**

En ce qui concerne la gestion sur fonds privés, cette variation à la hausse s'explique principalement par :

- une hausse de 531 k€ du besoin de financement par les fonds privés des établissements en France, dont des impacts liés essentiellement au Ségur et à la provision pour congés payés ;
- une économie de charges nettes sur les actions monde de 630 k€ ;
- une hausse nette de la marge nette sur la collecte et les libéralités de 4 626 k€ ;
- des produits financiers nets d'impôts en légère hausse, de nouveaux revenus fonciers nets d'IS liés à la location de l'ancien siège social et une reprise de provision pour dépréciation de titres sur placements financiers.

I. ANALYSE DU COMPTE DE RÉSULTAT ANALYTIQUE 2023

I.1. LES VILLAGES D'ENFANTS EN FRANCE, LA MAISON CLAIRE MORANDAT ET LE SIÈGE « SERVICES SUPPORT »

I.1a. Financés par les fonds privés

Notre activité dans les établissements en France, financée par les ressources privées de notre association, fait apparaître un besoin de financement de 5 349 k€ en 2023 contre 4 818 k€ en 2022.

Cette hausse de 531 k€ s'explique principalement par le SEGUR (trois mois de plus en 2023 comparativement à 2022) et la provision pour congés payés.

Le Conseil d'administration a fixé un objectif d'utilisation des fonds privés plafonné à 10 %.

Le taux de prise en charge sur fonds privés s'établit à 8,16 % en 2023 contre 8,39 % en 2022, 7,77 % en 2021, 8,91 % en 2020 et 8,77 % en 2019. **Ce taux est donc en dessous de cette limite de 10 %.**

I.1b. Financés par le prix de journée (gestion contrôlée) RÉSULTAT NET ET ACTIVITÉ

L'activité financée par les conseils départementaux dégage pour l'exercice 2023 un déficit net de 634 k€ contre un déficit net de 734 k€ en 2022. Ces déficits nets seront reportés en 2025 aux comptes administratifs.

Les déficits 2023 viennent pour partie en augmentation des prix de journée fixés par les conseils départementaux. Quant aux excédents 2023, ils viennent pour partie en réserve de compensation et/ou en affectation à des projets d'investissements, et pour une autre partie en minoration des prix de journée fixés par les conseils départementaux. Le nombre de journées réalisées en 2023 (383 030 J) s'accroît de 17 120 journées par rapport au réel 2022 (365 910 J), soit une hausse nette de 4,68 %.

Cette activité, déduction faite des journées effectuées dans les programmes de renforcement des familles (PRF), est en augmentation de 11 943 par rapport au réel 2022.

RECETTES

Les produits de l'activité des villages financés par le prix de journée augmentent de 7 869 k€ pour s'établir à 60 931 k€,

contre 53 062 k€ en 2022 (+14,8 % par rapport à 2022). 59 571 k€ sont des recettes de prix de journée issues des conseils départementaux en 2023 contre 51 885 k€ en 2022, soit une hausse de 7 686 k€, représentant +14,8 %.

DÉPENSES

Les charges financées par les prix de journée augmentent de 7 818 k€ pour s'établir à 61 565 k€, contre 53 747 k€ en 2022, représentant +14,5 %.

Cette variation est principalement liée aux postes suivants :

- les budgets familiaux, achats, services extérieurs et autres services extérieurs (+1 297 k€), en lien avec l'augmentation de l'activité et de l'inflation ;
- les frais de personnel (+6 190 k€), résultat de plusieurs paramètres en 2023 (pleine montée en charge en 2023 des créations de poste en 2022 ; impacts du Ségur, de la revalorisation de la valeur du point ; ouverture des villages de Commentry et de Fontcouverte, et du village des tout-petits à Neuville-Saint-Rémy ; effets du « Glissement Vieillesse Technicité » et monétisation de journées inscrites au compte épargne-temps).

I.2. LES ACTIONS DANS LE MONDE

Nos charges brutes dans le monde se sont élevées en 2023 à 24 682 k€, en hausse de 1 349 k€ par rapport à l'année précédente. Une reprise de provision pour fonds dédiés inhérente à l'opération « Urgence Ukraine » a été constatée pour 535 k€ à fin 2023.

Hors impacts gains et pertes de change, nos engagements financiers restent à un niveau élevé et intègrent bien des concours publics de l'AFD, de la DCI Monaco et de l'Union européenne, en 2022 comme en 2023.

I.3. LA COLLECTE NETTE DE FONDS

I.3a. Collecte de fonds

La collecte de fonds permet de dégager une marge nette de 17 973 k€ en 2023 contre 18 873 k€ en 2022, en baisse de 900 k€, soit -4,8 %.

Les produits bruts de la collecte baissent de 961 k€, soit -3,8 %, pour s'établir à 24 106 k€.

Quant aux dépenses de la collecte, elles passent de 6 322 k€ en 2022 à 6 153 k€ en 2023, soit une baisse de 169 k€.

I.3b. Libéralités

Les produits nets des legs, des donations et des assurances-vie sont en hausse de 6 383 k€ pour atteindre 20 085 k€ en 2023, ce qui est une excellente performance « pour un produit volatil ».

Des provisions pour risques de reversement d'assurance-vie perçues ont été constatées à fin 2023 pour un total de 553 k€.

INDICATEUR SUR COLLECTE, LEGS ET DONATIONS

Le taux de charges pour la collecte et les legs par rapport aux produits, issus du compte d'emploi des ressources, s'établit à 17,31 % en 2023, contre 20,27 % en 2022.

Sur 100 € reçus de la seule générosité du public en 2023 (collecte et libéralités) :



- Missions sociales en France et dans le monde
- Frais de fonctionnement et provisions
- Frais d'appel et de traitement des fonds, gestion des reçus fiscaux, charges et frais de personnel sur gestion des legs et du service donateurs

Le travail de rationalisation et de baisse des coûts d'appel à la générosité du public se poursuit, tout en ciblant le recrutement de nouveaux donateurs grâce à l'utilisation de plus en plus accrue du digital.

Par ailleurs, la baisse de ce taux, bien en dessous de 20 %, est due pour une autre partie au très bon niveau des libéralités constaté sur cet exercice 2023.

I.4. AUTRES PRODUITS ET CHARGES

Les produits financiers, hors impôt sur les sociétés, s'élèvent à 681 k€ en 2023 contre 461 k€ en 2022, en hausse de 220 k€.

Cette augmentation s'explique principalement par la hausse des taux de rendement sur les bons de capitalisation, tirée par celle des taux d'intérêt.

Concernant le fonds Tana Placement, sa valorisation à fin 2023, par rapport au coût historique d'acquisition, a généré une reprise de provision de 295 k€.

Les revenus fonciers nets d'IS inhérents à la location des anciens locaux du siège social de l'association s'élèvent à près de 300 k€ à fin 2023.

II. ANALYSE DU BILAN AU 31/12/2023

II.1. L'ACTIF IMMOBILISÉ

L'actif brut immobilisé de l'association s'élève au 31 décembre 2023 à 160 830 k€.

Il est en hausse nette de 20 312 k€, dont :

- +1 098 k€ provenant des biens immobiliers légués destinés à être cédés ;
- +7 709 k€ pour les maisons ouvertes en 2023 dans les villages de Commentry et de Fontcouverte ;
- +1 223 k€ de coût d'achat de trois maisons pour le village des tout-petits ;

- +7 050 k€ d'immobilisations en cours engagées lors de l'exercice 2023 pour les villages de Commentry, Cusset, Fontcouverte, Besançon, l'Isle-sur-le-Doubs, Sarzeau et Plumelin.

II.2. LES FONDS PROPRES

Les fonds propres s'élèvent à 80 681 k€ au 31 décembre 2023, comparativement à 74 047 k€ au 31 décembre 2022, et intègrent des réserves pour un montant de 62 084 k€.

La hausse nette des fonds propres de 6 634 k€ s'explique par le résultat excédentaire 2023 de 6 045 k€ et par la subvention nette d'investissement 2023 du village des tout-petits de 589 k€.

II.3. LES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

La hausse nette du compte de provisions pour risques et charges de 192 k€ s'explique principalement par :

- une provision pour indemnités de fin de carrière qui augmente de 39 k€ pour s'établir à 5 430 k€ en 2023 contre 5 391 k€ en 2022 ;
- des provisions pour litiges en baisse de 111 k€ ;
- une reprise de provision pour risques Urssaf pour 250 k€ ;
- des provisions pour risques et charges sur libéralités en hausse de 512 k€.

CONCLUSION

SOS Villages d'Enfants a réalisé un résultat excédentaire de 6 045 k€, qui viendra renforcer ses fonds propres associatifs, après les décisions d'affectation qui seront prises en Conseil d'administration et par la prochaine Assemblée générale de juin 2024. Ce résultat confortera, sur le plan financier, le plan de développement de l'association dans le cadre de ses relations avec les conseils départementaux et ses partenaires bancaires.

La formation de ce résultat s'explique principalement par les faits suivants :

- marge nette sur la collecte de fonds et les libéralités de 31 158 k€ ;
- besoins de financement de nos actions en France de 5 983 k€ ;
- besoins de financement de nos actions dans le monde de 20 400 k€ ;
- marge nette « autres secteurs » (revenus financiers et fonciers nets d'IS, et reprise sur provision pour dépréciation de placements financiers) de 1 268 k€.

Ce niveau de résultat excédentaire s'explique essentiellement par la performance exceptionnelle des libéralités en 2023.

Ce résultat confirme la poursuite de la bonne gestion de l'association. Il est également le reflet d'une visibilité renforcée par les liens tissés avec les donateurs, les entreprises partenaires et les acteurs de la protection de l'enfance. Ces orientations et ces relations de qualité sont également saluées par le financement public des conseils départementaux qui continuent à nous faire confiance avec la mise en œuvre de nouveaux projets de création d'établissements, ainsi que de nouvelles places d'accueil dans les villages existants.

COMPTE DE RÉSULTAT PAR CENTRES DE COÛTS

SYNTHÈSE DE LA DÉCOMPOSITION DU RÉSULTAT NET SUR FONDS PRIVÉS

EN GLOBAL EN K€	2023	2022	VARIATION	VARIATION %
Résultat actions en France	-5 349	-4 818	-532	11,0 %
Résultat établissements associés	2	2	0	0,0 %
Résultat actions dans le monde	-20 400	-21 030	630	-3,0 %
Résultat libéralités et communication	31 158	26 532	4 626	17,4 %
Résultat « autre »	1 268	-1 283	2 551	-198,8 %
RÉSULTAT NET SUR FONDS PRIVÉS	6 679	-597	7 275	-1 218,9 %

INFORMATIONS DÉTAILLÉES

LES ACTIONS EN FRANCE	2023	2022	VARIATION	VARIATION %
Nombre de journées	383 030	365 910	17 120	4,7 %
Prix de journée moyen (hors PRF*)	164,27 €	147,62 €	16,65 €	11,3 %
Charges de personnel	51 195	43 356	7 839	18,1 %
Autres charges	20 838	19 213	1 626	8,5 %
Total des charges	72 034	62 569	9 465	15,1 %
Recettes de prix de journée	59 571	51 885	7 686	14,8 %
Autres produits	6 480	5 132	1 348	26,3 %
Total des produits	66 051	57 017	9 034	15,8 %
RÉSULTAT NET PRIX DE JOURNÉE + FONDS PRIVÉS	-5 983	-5 552	-431	7,8 %
DONT RÉSULTAT PRIX DE JOURNÉE	-634	-734	100	-13,6 %
DONT RÉSULTAT FONDS PRIVÉS	-5 349	-4 818	-532	11,0 %

* PRF = programme de renforcement des familles.

LES ACTIONS DANS LE MONDE	2023	2022	VARIATION	VARIATION %
Dépenses de fonctionnement	24 635	23 095	1 539	6,7 %
Dépenses de construction et rénovation	47	238	-191	-80,1 %
Total des charges	24 682	23 333	1 349	5,8 %
Produits et libéralités affectés	462	597	-135	-22,6 %
Produits institutionnels	1 759	1 267	492	38,8 %
Autres produits	2 061	439	1 622	369,7 %
Total des produits	4 282	2 303	1 979	85,9 %
RÉSULTAT NET SUR FONDS PRIVÉS	-20 400	-21 030	630	-3,0 %

LES LIBÉRALITÉS ET LA COMMUNICATION	2023	2022	VARIATION	VARIATION %
Collecte brute de fonds	24 106	25 067	-961	-3,8 %
Frais d'appel à la générosité du public	-4 682	-4 889	207	-4,2 %
Autres produits	20	128	-108	-84,3 %
Autres frais	-1 471	-1 432	-39	2,7 %
Marge brute sur la collecte de fonds	17 973	18 873	-900	-4,8 %
Marge brute sur les legs et donations	18 643	12 363	6 280	50,8 %
Frais de communication	-1 863	-1 938	75	-3,9 %
RÉSULTAT BRUT SUR FONDS PRIVÉS	34 753	29 298	5 455	18,6 %
Dons et partenariats affectés	-3 595	-2 766	-829	30,0 %
RÉSULTAT NET SUR FONDS PRIVÉS	31 158	26 532	4 626	17,4 %

LES AUTRES CHARGES ET PRODUITS	2023	2022	VARIATION	VARIATION %
Produits financiers bruts	681	461	220	47,7 %
Dotations et reprise prov. pour dép. VMP	295	-312	607	-194,7 %
Revenus fonciers nets	389	-34	423	-1 253,0 %
Revenus divers	67	0	67	-
Impôt sur les sociétés	-165	-60	-105	175,0 %
Report en fonds dédié Ukraine	0	-1 339	1 339	-100,0 %
RÉSULTAT NET SUR FONDS PRIVÉS - AUTRES	1 268	-1 283	2 551	-198,8 %

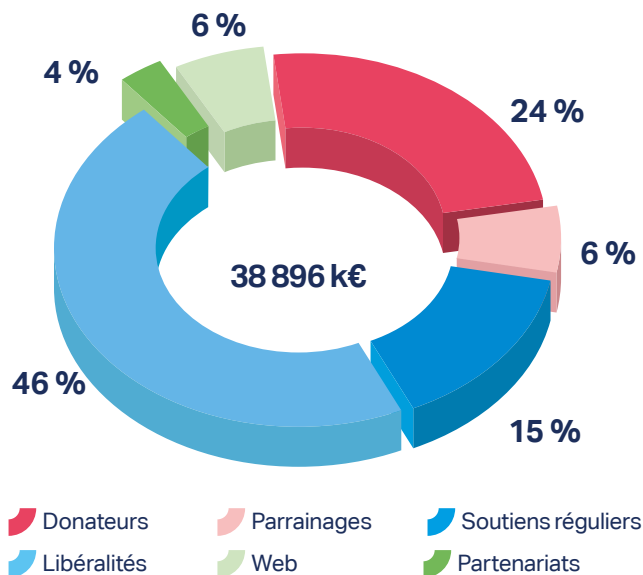
INDICATEURS



LES PRINCIPAUX INDICATEURS

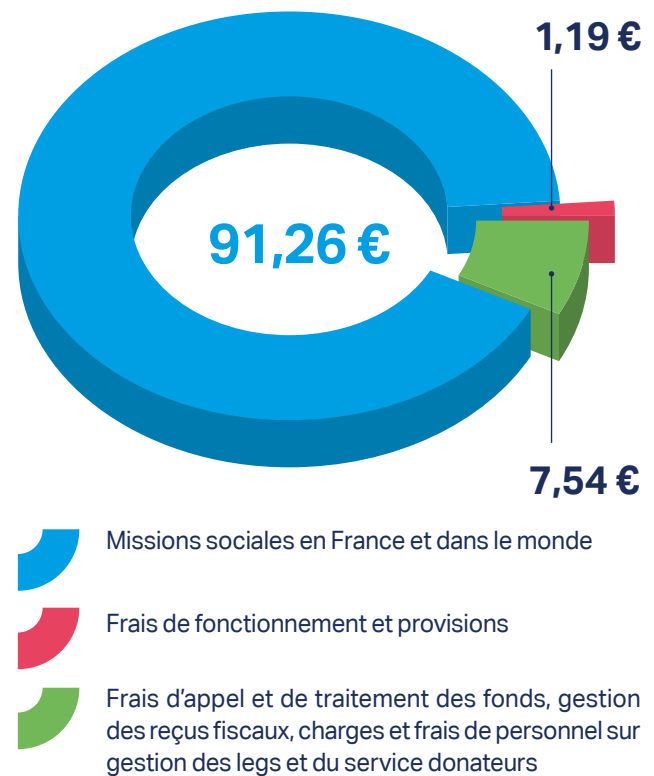
L'ORIGINE DES RESSOURCES ISSUES DES FONDS PRIVÉS

La diversité et la répartition des ressources privées se décomposent comme suit :



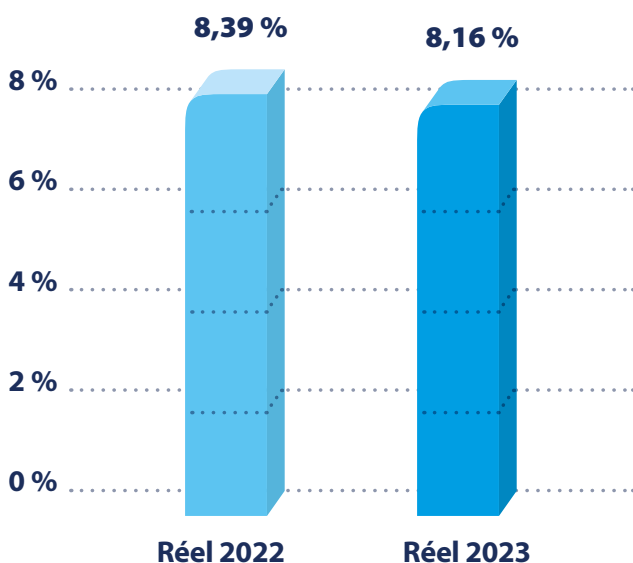
L'ANALYSE DE L'UTILISATION DES RESSOURCES COLLECTÉES EN 2023 SUR FONDS PRIVÉS ET FONDS PUBLICS (AUPRÈS DES DONATEURS* ET DES CONSEILS DÉPARTEMENTAUX)

Sur 100 € reçus de la générosité du public et des conseils départementaux, 91,26 € vont au profit des enfants :



L'ÉVOLUTION DU TAUX DE FINANCEMENT DES CHARGES DES VILLAGES EN FRANCE PAR LES RESSOURCES PRIVÉES DE L'ASSOCIATION

Évolution du taux de financement des activités « France » sur fonds privés



Méthode de calcul : charges nettes des établissements en France financées par les fonds privés sur les charges nettes totales (fonds privés + prix de journée).

*Dons privés, partenariats entreprises, legs et donations.
Source : Chiffres du compte d'emploi des ressources 2023.
Élaboré comme le CER de 2019, en sommant les ressources issues de la générosité du public et des conseils départementaux, ainsi que les emplois correspondants.



BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

BILAN

Au 31 décembre 2023 (en euros)

2023

2022

Exercice 31/12/2023

Exercice
31/12/2022

ACTIF	Amortissements et provisions (à déduire)			Net
	Brut		Net	
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	532 565	462 862	69 703	156 840
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit	110 813		110 813	204 210
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	2 209 867	1 830 493	379 374	154 086
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours	0		0	186 067
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	5 365 877		5 365 877	4 940 227
Constructions	83 562 793	22 346 043	61 216 750	53 750 398
Installations techniques, matériel et outillage industriels	31 973 079	20 558 183	11 414 896	11 234 627
Autres immobilisations corporelles	9 561 272	7 262 157	2 229 115	2 059 083
Immobilisations corporelles en cours	12 974 292		12 974 292	5 923 847
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	14 488 912	162 711	14 326 201	12 884 505
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts	0		0	220
Autres	51 108		51 108	39 388
Dépôts et cautionnements				
Total I	160 830 578	52 622 449	108 208 129	91 533 497
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	25 750		25 750	28 915
Avances et acomptes				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	5 326 264		5 326 264	3 518 811
Créances reçues par legs ou donations	9 840 805		9 840 805	10 299 953
Autres	7 409 285		7 409 285	6 302 916
Valeurs mobilières de placement	36 458 713	16 431	36 442 282	36 773 014
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	5 374 940		5 374 940	12 027 500
Charges constatées d'avance	440 568		440 568	404 267
Total II	64 876 325	16 431	64 859 894	69 355 376
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	225 706 903	52 638 880	173 068 023	160 888 872

PASSIF	2023	2022
	Exercice 31/12/2023	Exercice 31/12/2022
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise <i>dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions</i>		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	11 716 212	11 716 212
Écarts de réévaluation (sur biens sans droit de reprise)		
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Autres fonds associatifs (partie 1/2)		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Apports		
Legs et donations		
Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
Écarts de réévaluation (sur biens avec droit de reprise)		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres	62 084 120	62 525 492
dont réserves des activités SMS sous gestion contrôlée	2 341 481	2 241 094
Report à nouveau	-283 002	606 127
dont report à nouveau des activités SMS sous gestion contrôlée	-283 002	606 127
Excédent ou déficit de l'exercice	6 044 876	-1 330 501
dont résultats des activités SMS sous gestion contrôlée	-633 703	-733 618
Situation nette (sous-total)	79 562 206	73 517 330
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	901 409	312 195
Provisions réglementées	217 878	217 878
Autres fonds associatifs (partie 2/2)		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (commodat)		
Total I	80 681 493	74 047 403
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	20 116 048	20 534 139
Fonds dédiés	2 440 849	2 616 990
Total II	22 556 897	23 151 129
PROVISIONS		
Provisions pour risques	1 329 231	1 178 182
Provisions pour charges	5 460 304	5 418 788
Total III	6 789 535	6 596 970
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	37 992 209	35 481 307
Emprunts et dettes financières divers	145 727	145 727
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 586 929	2 571 472
Dettes des legs ou donations	3 161 860	3 343 581
Dettes fiscales et sociales	10 348 860	8 468 735
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 499 622	988 808
Autres dettes	3 084 159	3 338 142
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	2 220 820	2 755 598
Total IV	63 040 098	57 093 370
Écarts de conversion passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	173 068 023	160 888 872

COMPTE DE RÉSULTAT 1/2

Au 31 décembre 2023 (en euros)

	2023	2022
	Exercice 31/12/2023	Exercice 31/12/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	225	590
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
<i>dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service	848 701	454 808
<i>dont parrainages</i>	85 226	139 020
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	61 374 960	53 370 587
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	22 278 246	22 771 023
Mécénats	1 258 204	1 945 136
Legs, donations et assurances-vie	20 084 634	13 701 358
Contributions financières	464 129	121 625
Production immobilisée	0	186 067
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	834 484	1 183 062
Utilisations des fonds dédiés	1 511 230	75 727
Autres produits	1 050 938	1 197 491
Total I	109 705 751	95 007 474
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	21 752 936	20 909 271
Aides financières	24 025 142	22 382 003
Impôts, taxes et versements assimilés	4 277 684	3 924 788
Salaires et traitements	33 150 433	28 536 001
Charges sociales	15 918 529	13 110 608
Autres charges de gestion courante		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	4 429 224	4 273 445
Reports en fonds dédiés	1 335 089	2 481 728
Autres charges	337 769	294 897
Total II	105 226 806	95 912 742
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	4 478 945	-905 268

COMpte DE Résultat 2/2

Au 31 décembre 2023 (en euros)

	2023	2022
	Exercice 31/12/2023	Exercice 31/12/2022
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	657 308	461 080
Reprises sur provision, dépréciations et transferts de charges	295 217	
Différences positives de change	1 359 418	69
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	23 802	167
Total III	2 335 744	461 316
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0	311 648
Intérêts et charges assimilées	459 017	431 587
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	255	870
Total IV	459 272	744 105
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	1 876 472	-282 789
3. RÉSULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	6 355 417	-1 188 056
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	348 435	573 738
Sur opérations en capital	7 700	70 381
Reprises sur provision, dépréciations et transferts de charges	289 019	3 713
Total V	645 154	647 832
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	231 732	265 567
Sur opérations en capital	0	10 159
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	552 938	431 136
Autres charges exceptionnelles	0	
Total VI	784 669	706 862
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-139 516	-59 031
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	171 025	83 414
Total des produits (I + III + V)	112 686 649	96 116 622
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	106 641 772	97 447 123
EXCÉDENT OU DÉFICIT DE L'EXERCICE	6 044 876	-1 330 501
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
<i>Dons en nature</i>	39 853	1 068
<i>Prestations en nature</i>	547 085	1 465 555
<i>Bénévolat</i>		
Total	586 938	1 466 623
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
<i>Secours en nature</i>		
<i>Mise à disposition gratuite de biens</i>	39 853	1 068
<i>Prestations en nature</i>	547 085	1 465 555
<i>Mise à disposition gratuite de biens et services</i>		
<i>Personnel bénévole</i>		
Total	586 938	1 466 623

ANNEXE



REMARQUE

Les modèles des tableaux de variations reprennent la présentation du bilan telle qu'elle est prévue dans les règlements ANC n° 2018-06 et 2019-04.

TABLE DES MATIÈRES

18	1. PRÉAMBULE	
18	2. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION ET DE SES ACTIVITÉS	
	2.1. Présentation de l'association	
	2.2. Faits significatifs	
	2.3. Événements postérieurs à la clôture	
19	3. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	
	3.1. Principes comptables	
	3.2. Dérogations aux principes comptables	
	3.3. Changements de méthodes comptables	
	3.4. Principales méthodes utilisées	
	3.4.1. Agrégation des comptes annuels	
	3.4.2. Immobilisations incorporelles et corporelles	
	3.4.3. Immobilisations financières	
	3.4.4. Biens et créances reçus par legs et donations destinés à être cédés	
	3.4.5. Stocks	
	3.4.6. Créances	
	3.4.7. Valeurs mobilières de placement (VMP)	
	3.4.8. Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	
	3.4.9. Subventions d'investissement sur biens renouvelables	
	3.4.10. Provisions réglementées	
	3.4.11. Provisions pour risques et charges	
	3.4.12. Fonds dédiés	
24	4. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN	
	4.1. Actif	
	4.1.1. Tableau des immobilisations	
	4.1.2. Tableau des amortissements	
	4.1.3. Tableau des dépréciations	
	4.1.4. État des créances	
	4.1.5. Détail des produits à recevoir	
	4.1.6. Évaluation des valeurs mobilières de placement	
	4.1.7. Détail des charges constatées d'avance	
	4.2. Passif	
	4.2.1. Variation des fonds propres	
	4.2.2. Détermination du résultat effectif global	
	4.2.3. Réserves affectées	
	4.2.4. Fonds reportés liés aux legs et donations	
	4.2.5. Tableau de suivi des fonds dédiés par projets	
	4.2.6. Tableau des provisions pour risques et charges	
	4.2.7. État des dettes	
	4.2.8. Détail des charges à payer	
	4.2.9. Détail des produits constatés d'avance	
31	5. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT	
	5.1. Détail des financements publics	
	5.2. Charges et produits exceptionnels	
	5.3. Tableau de suivi des legs, donations et assurances-vie	
32	6. AUTRES INFORMATIONS	
	6.1. Contributions volontaires en nature	
	6.2. Transactions effectuées avec des contreparties	
	6.3. Engagements financiers	
	6.3.1. Dépôts de garantie octroyés	
	6.3.2. Dettes garanties par des sûretés réelles	
	6.4. Effectif moyen	
	6.5. Honoraires du commissaire aux comptes	
	6.6. Information sur les rémunérations et sur les notes de frais des plus hauts cadres dirigeants	
33	7. INFORMATIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES AUX ENTITÉS FAISANT APPEL PUBLIC À LA GÉNÉROSITÉ	
	7.1. Compte de résultat par origine et destination (CROD)	
	7.1.1. Produits par origine	
	7.1.2. Charges par destination	
	7.1.3. Règles d'affectation ou de répartition des coûts indirects aux différentes rubriques d'emplois	
	7.2. Compte d'emploi des ressources (CER)	
	7.2.1. Compte d'emploi annuel des ressources liées à la générosité du public	
	7.2.2. Tableau des ressources reportées liées à la générosité du public	

1. PRÉAMBULE

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 sont caractérisés par les données suivantes :

Total du bilan **173 068 023 €**

Total du compte de résultat (charges) **106 641 772 €**

Résultat de l'exercice (excédent) **6 044 876 €**

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les informations présentées sont celles ayant une importance significative et qui sont nécessaires à l'obtention de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'association.

2. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION ET DE SES ACTIVITÉS

2.1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION

Depuis 67 ans, SOS Villages d'Enfants France, association reconnue d'utilité publique, accueille sur le long terme, dans ses villages d'enfants SOS en France métropolitaine, des frères et sœurs dont la situation nécessite le placement.

En France, SOS Villages d'Enfants prend en charge des fratries dans le cadre de la politique de protection de l'enfance.

Les décisions de placement des enfants accueillis sont, le plus souvent, prises par les juges des enfants, qui les confient aux services d'aide sociale à l'enfance des conseils départementaux.

SOS Villages d'Enfants propose une prise en charge adaptée à des fratries pour lesquelles :

- les services de l'aide sociale à l'enfance anticipent un placement dans la durée ;
- les relations fraternelles constituent une ressource pour chaque enfant.

SOS Villages d'Enfants gère 19 (et bientôt 27) villages d'enfants SOS répartis sur tout le territoire français. Ils bénéficient de l'appui du siège social basé à Paris.

L'association dispose également d'un établissement d'accueil des jeunes de 16 à 21 ans auparavant accueillis en villages d'enfants SOS, en MECS ou chez une assistante familiale : la Maison Claire Morandat.

Au sein de ses villages d'enfants SOS, l'association offre un mode de prise en charge de type familial afin d'aider les fratries à se reconstruire et de les accompagner jusqu'à l'autonomie.

Pouvant être accueillis dès leur plus jeune âge, les enfants sont confiés à un éducateur familial qui leur donne la sécurité affective et l'éducation dont ils ont besoin pour grandir et s'épanouir. L'éducateur familial fait partie d'une équipe éducative pluridisciplinaire.

Chaque village d'enfants SOS est constitué d'une maison commune, regroupant les bureaux et les salles dédiées aux activités éducatives, et d'une dizaine de maisons d'accueil qui s'intègrent dans l'environnement local.

Le modèle d'un village d'enfants SOS est construit autour de **cinq spécificités** :

- grandir dans un cadre de vie de type familial ;
- vivre avec ses frères et sœurs ;
- s'appuyer sur une relation éducative et affective stable ;
- bénéficier d'un accompagnement personnalisé par une équipe pluridisciplinaire ;
- être préparé à une vie adulte autonome et responsable.

SOS Villages d'Enfants France est membre de la Fédération SOS Villages d'Enfants International, l'une des premières ONG internationales de protection de l'enfance. Cette fédération est présente dans 136 pays à travers le monde. Apolitique et non confessionnelle, elle accueille plus de 69 000 enfants et jeunes dans 544 villages d'enfants SOS.

La Fédération SOS Villages d'Enfants International, c'est :

- 544 villages d'enfants SOS ;
- plus de 2 800 structures et programmes sociaux, éducatifs, pour jeunes, de santé et d'urgence ;
- près de 69 000 enfants et jeunes accueillis ;
- près de 3 million de bénéficiaires (enfants, jeunes, parents, adultes).

Dans le monde, SOS Villages d'Enfants France soutient directement 23 associations homologues nationales, soit 46 villages d'enfants SOS, 33 programmes de renforcement des familles et centres d'appui communautaire, 38 écoles, centres de formation et jardins d'enfants et petite enfance, et 9 structures médicales. Soit plus de 46 000 bénéficiaires en 2023. Pour financer ses actions, SOS Villages d'Enfants fait appel à la générosité du public.

Par l'intermédiaire de notre Fédération internationale, nous développons une activité en faveur des droits de l'enfant auprès des organismes internationaux à New York, Bruxelles et Genève. La Fédération dispose d'un statut consultatif aux Nations unies et au Conseil de l'Europe.

2.2. FAITS SIGNIFICATIFS

- Ouverture du village d'enfants des tout-petits à Neuville-Saint-Rémy, dans le Nord, en juillet 2023.
- Ouverture du village d'enfants de Commentry dans l'Allier et de Fontcouverte en Charente-Maritime durant l'été 2023.
- Accroissement du nombre de mesures au PRF du Nord (programme de renforcement des familles), qui sont passées de 53 à 77 au cours du second semestre 2023.

- Frais préliminaires liés à la construction de sept nouveaux villages : à Besançon et l'Isle-sur-le-Doubs (Doubs), à Sarzeau et Plumelin (Morbihan), à Mantes-la-Ville, Voisins-le-Bretonneux et Meulan-en-Yvelines (Yvelines), en vue de leur ouverture entre 2025 et 2030.

2.3. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucune information n'est à signaler, hormis la persistance de l'inflation aux niveaux national et international.

3. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

3.1. PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.
- L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.
- Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au plan comptable général, règlement n° 2014-03 et suivants de l'Autorité des normes comptables, en tenant compte des dispositions réglementaires suivantes :
 - règlement ANC n° 2018-06 relatif aux personnes morales de droit privé à but non lucratif tenues d'établir des comptes annuels ;
 - règlement ANC n° 2019-04 relatif aux organismes gérant des établissements sociaux et médico-sociaux ;
 - nomenclature des comptes prévue dans l'instruction M22 et publiée dans l'arrêté du 23 décembre 2019 relatif au plan comptable applicable aux établissements et aux services privés sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles, dit M22bis.

3.2. DÉROGATIONS AUX PRINCIPES COMPTABLES

Au regard de leur mode de financement et dans le respect de la permanence des méthodes, certaines immobilisations sont amorties à compter du 1^{er} janvier N+1 suivant leur date de mise en service.

L'association a par ailleurs reconduit en 2023 le traitement comptable de 2022 réservé aux legs perçus affectés par les testateurs à des villages définis en France, en comptabilisant la partie non consommée au 31/12/2023 en tant que fonds dédiés. Les legs affectés perçus, en 2020 et en 2021 étaient suivis en 2021, 2022 et 2023

par l'intermédiaire de réserves affectées, créées sur proposition du Conseil d'administration et entérinées par une décision d'assemblée générale.

3.3. CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES

La première application du règlement ANC n° 2022-04 modifiant le règlement ANC n° 2018-06, applicable à l'exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2023, constitue un changement de méthode comptable ayant pour conséquence la présentation, pour la première fois, d'un état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger.

Le total des fonds provenant directement de l'étranger, détaillé pays par pays, s'élève pour l'exercice 2023 à 1 594 997,02 € (un million cinq cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept euros et deux centimes).

État du contributeur	Montant total des avantages et des ressources
Algérie	60,00
Allemagne	23 280,12
Autriche	26 180,00
Belgique	86 585,97
Brésil	1 274,56
Canada	707,60
Colombie	50,00
Corée du Sud	125,00
Côte d'Ivoire	480,00
Danemark	600,61
Émirats arabes unis	3 580,00
Espagne	1 541,87
États-Unis	3 769,41
Éthiopie	797,47
Grèce	25,00
Hong Kong	100,00
Hongrie	200,00
Île Maurice	50,00
Inde	40,00
Irlande	231,18
Israël	2 100,00
Italie	1 001 807,88
Japon	300,00
Liechtenstein	20 931,20
Luxembourg	7 405,00
Maroc	480,23
Mexique	340,00
Pays-Bas	230 700,00
Pologne	547,00
Portugal	1 430,00
Principauté de Monaco	17 246,20
Qatar	5,00
Chine	600,00

État du contributeur	Montant total des avantages et des ressources
République tchèque	200,00
Royaume-Uni	108 889,90
Suède	50,00
Suisse	50 423,61
Taiwan	150,00
Thaïlande	0,21
Tunisie	280,00
Turquie	240,00
Ukraine	425,00
Vanuatu	50,00
Venezuela	720,00
Total collecte de fonds provenant de l'étranger	1 594 997,02

La version détaillée de l'état séparé des avantages et ressources provenant de l'étranger, que l'association doit établir en application de l'article 4 du décret n° 2021-1812 du 24 décembre 2021 pris en application des articles 21, 22, 73 et 75 de la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République, est mise à la disposition du public :

- Au siège de l'association;
- Et sur le site internet sosve.org.

3.4. PRINCIPALES MÉTHODES UTILISÉES

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

3.4.1. AGRÉGATION DES COMPTES ANNUELS

L'association gère des établissements dont la gestion est contrôlée, ainsi que des activités propres dont la gestion est libre.

Ces établissements tiennent une comptabilité séparée. Afin d'obtenir les comptes annuels de l'organisme gestionnaire, une sommation des différentes comptabilités a été effectuée.

Les opérations internes à l'entité sont éliminées. Il s'agit des créances et des dettes réciproques figurant dans les comptes de liaison, des frais de services gérés en commun, correspondant aux frais de siège, et des prestations réciproques.

Les comptes de résultat des établissements ou des services soumis aux autorités de contrôle ont un caractère provisoire dans l'attente de leur arrêté définitif par les organismes compétents et sont soumis à une procédure budgétaire annuelle contradictoire.

Le résultat comptable de l'entité résulte de la compensation entre les déficits de certains établissements ou services avec les excédents d'autres établissements ou services.

Compte tenu des modalités de financement de certains établissements ou services, ainsi que de leur indépendance budgétaire et administrative, les résultats de ces établissements ne sont pas économiquement compensables.

Le tableau de la note 4.2.2 synthétise les résultats par établissement.

3.4.2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire leur prix d'achat après déduction des rabais et des escomptes de règlement, et augmenté des frais accessoires. Les frais d'acquisition (droits de mutation ou commissions et frais d'actes) sont incorporés dans le coût d'acquisition des immobilisations.

Les immobilisations créées par l'association sont comptabilisées à leur coût de production, incluant le prix d'achat des matières consommées et les coûts directement attribuables. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production des immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais de constitution, de transformation et de premier établissement sont inscrits à l'actif en frais d'établissement. Les amortissements sont calculés sur le coût d'acquisition ou de production, suivant le mode linéaire et selon les durées suivantes :

Nature de l'immobilisation	Durée
Frais d'établissement	5 ans
Logiciels	3 à 5 ans
Constructions	Cf. tableau issu des travaux du CSTB
Agencements extérieurs (isolation)	30 ans
Agencements importants	15 ou 20 ans
Agencements et aménagements autres que les composants	10 ans
Matériel d'incendie	10 ans
Matériel et outillage de jardin	5 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique	3 à 4 ans
Photocopieurs	5 ans
Matériel et mobilier de bureau	8 ans
Équipements de la maison commune	10 ans
Équipements des maisons familiales	10 ans
Matériel et outillage	10 ans
Matériel de loisirs, matériel psycho	5 ans

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle de l'actif est inférieure à la valeur nette comptable.

APPLICATION DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS

La méthode de comptabilisation par composants est appliquée aux constructions selon les deux méthodes décrites dans l'avis n° 2004-11 du 23 juin 2004 du Conseil national de la comptabilité qui indique que les immeubles existant à la date de la première application, mais également les opérations nouvelles peuvent être décomposés :

- soit selon le coût historique fondé sur les factures des marchés de travaux ;
- soit en appliquant au coût global les pourcentages de ventilation des catégories de composants indicatifs établis par le Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB)...

Cas des constructions antérieures au 1^{er} janvier 2005

La méthode de décomposition retenue est celle des pourcentages de ventilation des catégories de composants indicatifs établis par le CSTB, avec quatre adaptations particulières à SOS Villages d'Enfants à titre de simplification. Ces adaptations sont précisées au paragraphe suivant.

Cas des constructions postérieures au 1^{er} janvier 2005

La méthode de décomposition retenue est celle basée sur les factures, ventilées en sept rubriques (structures et ouvrages assimilés ; menuiserie ; chauffage ; étanchéité ; ravalement ; électricité ; plomberie/sanitaire), avec les quatre précisions suivantes :

- le vocable « structures et ouvrages assimilés » intègre les travaux de gros œuvre (maçonnerie, structures métalliques...); la réalisation de la voirie, des espaces verts ; la pose des cloisons ; le revêtement des sols et des murs ;
- le vocable « menuiserie » intègre les menuiseries extérieures et intérieures ;
- tous les coûts, non identifiés en tant que composants, sont inclus dans le composant « structures et ouvrages assimilés » ;
- les honoraires d'architecte sont répartis proportionnellement aux montants issus des décompositions effectuées.

Les règles suivantes ont été appliquées sur l'exercice :

a) les constructions ont été décomposées selon les sept composants décrits ci-dessous, en fonction des données établies par les architectes et amorties en fonction des durées retenues :

Composants Répartition	Durée d'amortissement	en %
Structures et ouvrages assimilés	50 ans	79,70 %
Menuiseries extérieures et intérieures	20 ans	5,40 %
Chauffage individuel	15 ans	3,20 %
Étanchéité	15 ans	1,10 %
Ravalement	15 ans	2,70 %
Électricité	20 ans	4,20 %
Plomberie/sanitaire	20 ans	3,70 %
Total des décompositions	100	100 %

b) en l'absence d'états émanant d'architectes, le coût des constructions a été décomposé selon les pourcentages d'amortissement établis par le CSTB et les durées d'amortissement indiquées dans le tableau ci-après ont été appliquées.

DONATION TEMPORAIRE D'USUFRUIT

En application du règlement ANC n° 2018-06, la valeur vénale des donations temporaires d'usufruit figurant à l'actif correspond à l'ensemble des produits attendus durant la période de la donation temporaire.

- Nature de l'actif sous-jacent → divers lots de copropriété d'un immeuble sis à Lyon 2^e, 59 rue Victor-Hugo.
- Date de signature de la donation temporaire → 29 janvier 2020.
- Durée de la donation temporaire d'usufruit → 5 ans.

3.4.3. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

3.4.4. BIENS ET CRÉANCES REÇUS PAR LEGS ET DONATIONS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS

Pour rappel, les legs reçus par l'association avant le 1^{er} janvier 2020 et destinés à être cédés ont été mentionnés dans les engagements hors bilan des comptes annuels 2019. Ils sont comptabilisés au 1^{er} janvier 2020 à l'actif du bilan dans la rubrique « biens reçus par legs et donations destinés à être cédés », pour le montant mentionné dans les comptes annuels 2019. Les dettes et provisions pour charges relatives à ces legs sont également valorisées et comptabilisées à l'ouverture de l'exercice. La contrepartie est constatée en « fonds reportés », présentés au passif du bilan.

Concernant les biens, créances et dettes reçus par legs acceptés à compter du 1^{er} janvier 2020 :

- Les biens reçus par legs et donations par l'association au cours de l'exercice sont comptabilisés à l'actif à la date d'acceptation par le Conseil d'administration. Ces biens ne sont pas amortis.
- Les disponibilités et les titres de placements financiers à recevoir sont également comptabilisés à l'actif dans un compte de créances dès l'acceptation.
- Les obligations attachées à ces legs et donations sont constatées en dettes ou en provisions également lors de l'acceptation.

À la clôture de l'exercice, la valeur correspondante des actifs et passifs acceptés et pas encore réalisés est portée en « fonds reportés ».

- Dépréciations de biens ou créances faisant l'objet d'un legs ou d'une donation.
- Entrée au bilan :
 - La date d'acceptation par le Conseil d'administration (CA) est retenue comme point de départ.
 - Préalablement à la présentation au CA, le service legs reçoit deux estimations de professionnels de l'immobilier et retient la valorisation la plus prudente. C'est cette valeur qui est retenue pour la comptabilisation de l'entrée dans les actifs du bilan.

• Mécanisme d'analyse des dépréciations éventuelles du parc immobilier des legs :

• Principe :

. afin de révéler une éventuelle dépréciation, le service legs procède à la réévaluation du parc immobilier dépendant des libéralités acceptées par le Conseil d'administration dans les hypothèses suivantes :

- en cas de survenance d'un événement susceptible de modifier significativement la valorisation du bien ;
- ou lorsque le bien n'est pas vendu dans les deux ans de l'acceptation par le CA et que la quote-part nous revenant est supérieure à 25 000 €.

• Modalités d'évaluation de la dépréciation :

. en cas d'offre d'achat acceptée inférieure à la valeur au CA, la valorisation retenue est celle figurant dans l'offre ;

. nouvelles évaluations actualisées après acceptation par le CA et avant commercialisation ;

. à défaut d'offre d'achat ou d'évaluations actualisées, il sera appliqué l'indice Insee de référence (cf. Indices Notaires-Insee des prix des logements anciens :

insee.fr - prix des logements anciens).

Sont exclus du mécanisme de dépréciation :

- les legs particuliers à délivrer ;
- les biens conservés ;
- les parcelles de terre.

Les provisions pour dépréciation constatées au 31/12/2023 concernent des dossiers acceptés antérieurement au 01/01/2020, et portent sur des valorisations retenues inférieures aux valorisations entérinées et acceptées par le conseil d'administration.

3.4.5. STOCKS

Les stocks de produits finis ont été valorisés au 31 décembre N d'après la méthode du premier entré premier sorti (PEPS) ou du coût unitaire moyen pondéré (CUMP). Il s'agit essentiellement de tickets restaurant.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire du stock est inférieure à sa valeur comptable.

3.4.6. CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale et analysées par conseil départemental et par établissement.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.

Les conseils départementaux composent la quasi-majorité des créances clients de l'association SOS Villages d'Enfants. Aucun défaut de paiement des autorités de tarification n'a été constaté.

Par conséquent, seules la défaillance financière d'un conseil départemental et la non-reprise de ses créances par l'État français entraîneraient la constitution d'une dépréciation, la constatation d'une créance irrécouvrable.

3.4.7. VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT (VMP)

Elles sont valorisées à leur coût d'acquisition. Un tableau détaille les plus et moins-values latentes par nature de VMP, déterminées par comparaison avec les valeurs liquidatives de fin d'année. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes sont constatées par voie de dépréciation.

3.4.8. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT SUR BIENS NON RENOUVELABLES

Pour rappel, en application du règlement ANC n° 2018-06, ce poste étant supprimé, des reclassements ont été effectués à l'ouverture de l'exercice 2020.

Des subventions d'investissement sur fonds publics ont été reçues au cours des exercices précédents pour financer des investissements sans que l'intention de renforcer les fonds propres ait été explicite.

Ces subventions sont reclassées dans un compte de subventions d'investissement. Les quotes-parts qui auraient été reprises au compte de résultat avant 2020 sont enregistrées en « report à nouveau sous contrôle de tiers financeur » s'il s'agit de subventions accordées dans le cadre de la gestion d'un ESSMS.

3.4.9. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT SUR BIENS RENOUVELABLES

Les subventions d'investissement accordées à l'association en vue d'acquiescer ou de créer des biens immobilisés sont inscrites dans les fonds propres et reprises au résultat au même rythme que les amortissements des biens qu'elles financent s'il s'agit de biens amortissables.

SOS VILLAGES D'ENFANTS	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
		Augmentation	Diminution	
Subventions d'investissement	Montant global			Montant global
Montant nominal :				
Affectées à des biens non renouvelables	911 637	613 310		1 524 947
TOTAL	911 637	613 310	0	1 524 947
Quotes-parts virées au résultat :				
Affectées à des biens non renouvelables	-599 442	-24 096		-623 538
TOTAL	312 195	-24 096	0	901 409

3.4.10. PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Le règlement ANC n° 2019-04 admet les provisions réglementées définies dans le code de l'action sociale et des familles suivantes :

- provisions réglementées pour couverture du besoin en fonds de roulement des ESSMS ;
- provisions réglementées afférentes aux plus-values nettes de cession d'actifs des ESSMS ;
- provisions réglementées pour produits financiers des ESSMS.

Ces provisions ont pour objet d'apporter aux établissements des financements complémentaires qui ne sont pas liés à l'exploitation.

Aucune dotation aux provisions réglementées afférentes à la plus-value nette de cession d'un élément d'actif n'a été constatée au cours de l'exercice.

3.4.11. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

• Engagement de retraite :

Les indemnités de fin de carrière (IFC) sont comptabilisées en provision pour 5 430 k€ (en 2023). La méthode de valorisation retenue pour les IFC correspond à la méthode 2 de l'ANC n° 2013-02 du 5 novembre 2021.

La provision concerne 838 salariés à fin 2023. Elle est évaluée selon une méthode actuarielle et avec les principales hypothèses suivantes :

- taux d'actualisation : 3,60 % ;
- taux de progression des salaires : 1,90 % ;
- espérance de vie : application de la table de mortalité Insee HF 18-20 ;
- âge de départ en retraite fixé selon l'âge légal de départ en retraite, porté progressivement de 62 à 64 ans selon l'échéancier ci-dessous :

Date de naissance	Âge de départ minimum requis
Avant le 31/08/1961	62 ans
Entre le 01/09/1961 et le 31/12/1961	62 ans et 3 mois
Année 1962	62 ans et 6 mois
Année 1963	62 ans et 9 mois
Année 1964	63 ans
Année 1965	63 ans et 3 mois
Année 1966	63 ans et 6 mois
Année 1967	63 ans et 9 mois
Année 1968 et suivantes	64 ans

- taux de charges sociales retenu : 55 %.

Taux de rotation du personnel :

Âge	Taux de rotation
De 18 à 25 ans	9,79 %
De 26 à 35 ans	7,12 %
De 36 à 45 ans	5,34 %
De 46 à 50 ans	3,56 %
De 51 à 55 ans	1 %
Au-delà de 55 ans	0 %

• Médailles du travail :

Un engagement unilatéral de l'association SOS Villages d'Enfants prévoit l'attribution de médailles du travail qui ont fait l'objet d'une charge à payer dans les comptes 2022 à hauteur de 243 924 €.

Cet engagement a été constitué sur la base des salariés présents dans l'association à la date de clôture de l'exercice, sous contrat à durée indéterminée, en prenant en compte :

- la probabilité que les salariés atteindront l'ancienneté requise pour l'octroi d'une médaille (en fonction du taux de rotation du personnel et de la table de mortalité) ;
- les gratifications à verser en fonction des échelons ;
- la probabilité que les salariés demanderont leur médaille.

• Compte épargne-temps :

Un compte épargne-temps a été mis en place en 2001.

Au 31/12/2023, il concerne plus de 300 salariés pour 1 629,50 jours épargnés. Les droits acquis par les salariés ont été reclassés des comptes de provisions pour charges, charges sociales et fiscales incluses, en dettes sociales, comme cela est le cas pour les provisions pour congés payés et les charges sur congés payés.

La gestion de ce compte est assurée en interne au sein de l'association SOS Villages d'Enfants.

3.4.12. FONDS DÉDIÉS

Les fonds dédiés enregistrent à la clôture, la part non utilisée des financements obtenus au cours de l'exercice et affectés par les financeurs à des projets définis (art. 132-1 du règlement ANC n° 2018-06).

Sont enregistrés en fonds dédiés les ressources issues de la générosité du public (dons) pour 2 441 k€, dont 678 k€ sur l'opération « Urgence Ukraine » et 1 071 k€ sur des legs dédiés à 4 villages d'enfants en France.

4. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

4.1. ACTIF

4.1.1. TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS	Valeur brute début exercice	Acquisitions	Cessions	Virement poste à poste	Valeur brute fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais d'établissement	532 565				532 565
Frais de recherche et de développement					
Donations temporaires d'usufruit	204 210		93 397		110 813
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	1 885 417	3 014		321 435	2 209 867
Immobilisations incorporelles en cours	186 067	135 368		-321 435	
Avances et acomptes					
TOTAL (I)	2 808 260	138 382	93 397		2 853 245
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains	4 940 227	39 042		386 608	5 365 877
Constructions	73 930 125	145 937		9 486 731	83 562 793
Installations techniques matériel et outillage	30 627 507	972 729	3 268	376 111	31 973 079
Autres immobilisations corporelles	8 858 078	649 972	57 595	110 816	9 561 272
Immobilisations corporelles en cours	5 923 847	17 373 372	672 659	-9 650 267	12 974 292
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	13 390 797	8 493 348	6 685 233	-710 000	14 488 912
TOTAL (II)	137 670 581	27 674 400	7 418 755	0	157 926 226
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
Participations et créances rattachées					
Autres titres immobilisés					
Prêts	220	400	620		
Autres	39 388	15 410	3 690		51 108
TOTAL (III)	39 608	15 810	4 310		51 108
TOTAL (I + II + III)	140 518 448	27 828 592	7 516 462	0	160 830 578

• Détail des principaux mouvements sur les immobilisations :

Les biens reçus par legs ou donations, comptabilisés en vertu des dispositions du règlement comptable ANC n° 2018-06, s'élèvent au 31/12/2023, avant dépréciation, à 14 489 k€.

Dans le cadre de l'ouverture du village des tout-petits à Neuville-Saint-Rémy, d'une capacité d'accueil de 12 places, 3 maisons ont été acquises pour un coût global de 1 223 k€ (2 maisons de 6 places chacune et la maison commune).

Deux maisons provenant de deux legs ont été conservées à Paris pour les besoins de l'association, valorisées à 710 k€.

Des immobilisations en cours, afférentes à des travaux de construction de sept nouveaux villages, figurent

dans les comptes au 31/12/2023 pour un montant total de 11 883 k€. Elles se répartissent ainsi :

- Comentry pour 2 350 k€ (quelques maisons résiduelles avec ouverture sur le 1^{er} semestre 2024) ;
- Cusset pour 5 219 k€ (ouverture des premières maisons début 2024) ;
- Fontcouverte pour 3 649 k€ (quelques maisons résiduelles avec ouverture sur le 1^{er} semestre 2024) ;
- Besançon pour 233 k€ (frais préliminaires aux travaux de construction) ;
- L'Isle-sur-le-Doubs pour 138 k€ (frais préliminaires aux travaux de construction) ;
- Plumelin pour 22 k€ (frais préliminaires aux travaux de construction) ;
- Sarzeau pour 272 k€ (frais préliminaires aux travaux de construction).

4.1.2. TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

AMORTISSEMENTS	Solde début exercice	Augmentation	Diminution	Virement poste à poste	Solde fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais d'établissement	375 725	87 138			462 862
Frais de recherche et de développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	1 731 332	99 161			1 830 493
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
TOTAL (I)	2 107 057	186 299			2 293 355
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains					
Constructions	20 179 727	2 166 316			22 346 043
Installations techniques matériel et outillage	19 392 750	1 165 303			20 558 053
Autres immobilisations corporelles	6 799 127	520 756	57 595		7 262 288
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
TOTAL (II)	46 371 603	3 852 375	57 595		50 166 384
TOTAL (I + II)	48 478 660	4 038 674	57 595		52 459 739
Dont dotations et reprises :					
- d'exploitation		4 038 674			
- financière					
- exceptionnelle					

4.1.3. TABLEAU DES DÉPRÉCIATIONS

Les immobilisations reçues par legs et donations ont fait l'objet de dépréciations au 31/12/2023 à hauteur d'environ 163 k€.

4.1.4. ÉTAT DES CRÉANCES

CRÉANCES	MONTANT BRUT	DEGRÉ DE LIQUIDITÉ DE L'ACTIF	
		Échéance à 1 an au plus	Échéance à plus de 1 an
Prêts ⁽¹⁾			
Autres immobilisations financières	51 108	51 108	
Organismes payeurs	5 326 264	5 326 264	
Usagers et comptes rattachés			
Créances reçues par legs ou donations	9 840 805	9 840 805	
Autres créances	7 409 285	7 409 285	
Charges constatées d'avance	440 568	432 539	8 030
TOTAL	23 068 030	23 060 000	8 030

(1) Montant :

- prêts accordés en cours d'exercice ;
- remboursements obtenus en cours d'exercice.

4.1.5. DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

Détail des produits à recevoir	Montant
Unifaf (remboursement de formations individuelles et collectives) et divers	496 736
Prix de ventes immobilières sur dossiers legs à recevoir	717 081
TOTAL	1 213 817

4.1.6. ÉVALUATION DES VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT	Valeur d'acquisition	Cours à la clôture de l'exercice	Plus-value latente	Moins-value latente
Bons de capitalisation	28 208 801	28 208 801		0
Fonds dédiés Tana Placement	5 035 327	5 018 896	0	-16 431
Parts sociales BRED et Crédit Coopératif	870 570	885 197	14 627	
Sicav au Crédit Coopératif	232 834	237 123	4 289	
Comptes sur livret	2 022 004	2 022 004	0	
Livret A	89 177	89 177	0	
TOTAL	36 458 713	36 461 198	18 916	-16 431

4.1.7. DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Détail des charges constatées d'avance	Montant
Charges liées à la collecte (dont enveloppes fidélisation et prospection...)	37 851
Autres charges constatées d'avance (LLD, maintenance logiciels, scolarité, charges de copropriété...)	402 717
TOTAL	440 568

4.2. PASSIF

4.2.1. VARIATION DES FONDS PROPRES

VARIATION DES FONDS PROPRES	À l'ouverture de l'exercice	AFFECTATION DU RÉSULTAT		AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATION		À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
FONDS PROPRES								
Fonds propres sans droit de reprise	11 716 212							11 716 212
Statutaires								
Complémentaires	11 716 212							11 716 212
Fonds propres avec droit de reprise								
Statutaires								
Complémentaires								
Écarts de réévaluation								
Réserves	62 525 492	-441 372						62 084 120
Réserves statutaires ou contractuelles								
Réserves pour projet de l'entité								
Autres	62 525 492	-441 372						62 084 120
<i>Dont activités SMS sous gestion contrôlée</i>	<i>2 241 094</i>	<i>100 387</i>						<i>2 341 481</i>
Report à nouveau	606 127	-889 129						-283 002
<i>Dont activités SMS sous gestion contrôlée</i>	<i>606 127</i>							<i>-283 002</i>
Excédent ou déficit de l'exercice	-1 330 501	1 330 501		6 044 876				6 044 876
<i>Dont activités SMS sous gestion contrôlée</i>	<i>-733 618</i>	<i>733 618</i>		<i>-633 703</i>				<i>-633 703</i>
SITUATION NETTE (I)	73 517 330			6 044 876				79 562 206
Subventions d'investissement	312 195			613 310		24 096		901 409
Provisions réglementées	217 878							217 878
TOTAL (II)	530 073			613 310		24 096		1 119 287
TOTAL (I + II)	74 047 403	0		6 658 186		24 096		80 681 493
Dont dotations et reprises :								
- d'exploitation								
- financière								
- exceptionnelle						24 096		

4.2.2. DÉTERMINATION DU RÉSULTAT EFFECTIF GLOBAL

Ce tableau synthétise les résultats par établissement et prend en compte les reprises de résultats N-2 par les autorités de tarification.

RÉSULTAT EFFECTIF GLOBAL	Exercice N	Exercice N-1
RÉSULTAT COMPTABLE	6 044 876	-1 330 501
Reprise du résultat antérieur	-889 038	-704 790
EXCÉDENT OU DÉFICIT EFFECTIF GLOBAL	5 155 838	-2 035 292
Dont résultat effectif sous gestion propre	-633 703	-733 618
Dont résultat effectif sous gestion contrôlée	5 789 541	-1 301 674

4.2.3. RÉSERVES AFFECTÉES

Réserves - Legs affectés Suivi des réserves créées en 2020	Montants résiduels 31/12/2022	Consommations définitives au 31/12/2023	Montants restants au 31/12/2023
Legs Prybille - Vacances des enfants des établissements en France	44 392		44 392
Legs Bousquet - Charges nettes FP Busigny	129 316	-129 316	0
Total « Réserves - Legs affectés »	173 708	-129 316	44 392

Réserves - Partenariats affectés Suivi des réserves créées en 2020	Montants résiduels 31/12/2022	Consommations définitives au 31/12/2023	Montants restants au 31/12/2023
Total « Réserves - Partenariats affectés »	0	0	0

Total « Réserves - Legs & Partenariats affectés » Suivi des réserves créées en 2020	173 708	-129 316	44 392
--	----------------	-----------------	---------------

Réserves - Legs affectés Suivi des réserves créées en 2021	Montants résiduels 31/12/2022	Consommations définitives au 31/12/2023	Montants restants au 31/12/2023
Legs Bousquet - Charges nettes FP Busigny	27 000	-27 000	0
Legs Royer - Charges nettes FP Jarville-la-Malgrange	71 989	-71 989	0
Legs Gourves - Charges nettes FP Sainte-Luce	9 292		9 292
Total « Réserves - Legs affectés »	108 281	-98 989	9 292

Réserves - Partenariats affectés Suivi des réserves créées en 2021	Montants résiduels 31/12/2022	Consommations définitives au 31/12/2023	Montants restants au 31/12/2023
Divers dons 2021 affectés - PJM	76 869	-76 869	0
Pygmalion soutien scolaire - Divers dons	15 497	-15 497	0
Total « Réserves - Partenariats affectés »	92 367	-92 367	0

Total « Réserves - Legs & Partenariats affectés » Suivi des réserves créées en 2021	200 648	-191 356	9 292
Total des réserves affectées à fin 2022	374 356	-320 672	53 684

4.2.4. FONDS REPORTÉS LIÉS AUX LEGS ET DONATIONS

FONDS REPORTÉS	Solde début d'exercice	Augmentations exercice	Diminutions exercice	Virement compte à compte	Solde fin exercice
Fonds reportés liés aux legs	20 478 758	10 257 650	10 608 867	-41 313	20 086 227
Fonds reportés liés aux donations	55 382	67 836	93 397		29 821
TOTAL	20 534 139	10 325 485	10 702 265	-41 313	20 116 048

4.2.5. TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS PAR PROJETS

Variation des fonds dédiés issus de :	À l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	À la clôture de l'exercice	
	Montant global		Montant global	Dont remboursements		Montant global	Projets sans dépenses au cours des deux derniers exercices
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION							
Contributions financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESSMS							
Village d'enfants SOS de Persan	49 115		24 786			24 329	0
Ressources liées à la générosité du public							
Dons manuels divers pour les villages et la MCM	30 803	31 017	12 193			49 628	0
Don manuel OPEAM pour l'espace de transition du village de Carros	113 106		53 406			59 701	0
Legs à reverser en Inde et au Maroc	79 584					79 584	0
Don CFM Indosuez (aire de jeux au village de Besse-sur-Issole)	9 595					9 595	0
Don Fondation Marie-Rose Blanc (aire de jeux au village de Châteaudun)	33 529	33 529				0	0
Dons Cyrus et Kärcher (pare-ballons du terrain de football au village de Marange)	14 844	14 844				0	0
Dons Fondation du Nord (permis de conduire au village de Marly-lez-Valenciennes)		15 627				15 627	0
Dons divers (politique jeunes majeurs)	118 096	128 886				246 982	0
Dons Cuisinella	54 030	45 791	45 560			54 261	0
Pygmalion soutien scolaire	93 983	68 525	78 262			84 247	0
Capri-Sun (activités éducatives et sportives, et aires de jeux)	58 141	31 887	58 141			31 887	0
Dons Kärcher et Sqorus (aires de jeux)	7 094					7 094	0
Dons Goodeed et Cewe (art- thérapie et projets artistiques)	9 263		8 482			781	0
Don Zalando (tablettes enfants)	3 718					3 718	0
Don Ferry Porsche (matériel informatique et formation aux outils informatiques)	5 834					5 834	0
Dons opération « Urgence Ukraine »	1 339 152	65 354	726 511			677 995	0
Fondation Primonial (art-thérapie)		18 289				18 289	0
Legs dédiés à cinq villages d'enfants en France	597 102	929 713	455 516			1 071 299	0
TOTAL	2 616 990	1 335 089	1 511 230	0	0	2 440 849	0

4.2.6. TABLEAU DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

NATURE DES PROVISIONS	Solde début exercice	Dotations exercice	Reprise exercice	Solde fin exercice
Provisions pour risques	919 911	599 107	197 409	1 321 609
Provisions pour charges				
Provisions pour charges sur legs ou donations	27 280	2 831	290	29 821
Provisions pour pensions et obligations similaires	5 391 508	341 550	302 575	5 430 483
Provisions pour restructurations				
Provisions pour impôts				
Provisions pour charges à répartir				
Autres provisions pour charges	258 271		250 649	7 622
TOTAL	6 596 970	943 488	750 923	6 789 535
Dont dotations et reprises :				
- d'exploitation		390 550	461 904	
- financière				
- exceptionnelle		552 938	289 019	
Écart : dotations et reprises sur legs ou donations en compensation des produits.				

4.2.7. ÉTAT DES DETTES

DETTES	MONTANT BRUT	DEGRÉ D'EXIGIBILITÉ		
		1 an au plus	à plus de 1 an moins de 5 ans	à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	37 992 209	2 361 722	9 695 797	25 934 690
Emprunts et dettes financières divers (1)	145 727	5 107		140 620
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	3 586 929	3 586 929		
Dettes des legs ou donations	4 161 772	4 161 772		
Dettes fiscales et sociales	10 348 860	10 348 860		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 499 622	1 499 622		
Autres dettes	3 084 159	3 084 159		
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	2 220 820	1 644 501	576 318	
TOTAL	63 040 098	26 692 673	10 272 115	26 075 310
(1) Montants :				
Emprunts souscrits en cours d'exercice	4 692 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	2 181 098			

EMPRUNTS ET DETTES AUPRÈS D'ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	SOLDE À REMBOURSER AU 31/12/2023	DEGRÉ D'EXIGIBILITÉ		
		jusqu'à 1 an	2 à 5 ans	plus de 5 ans
Emprunts GIPEC (1 % construction)	1 137 334	148 680	593 779	394 874
Emprunt Prêt locatif social - Sainte-Luce	795 042	51 449	226 325	517 268
Emprunt Prêt locatif social - Carros	304 353	20 161	88 709	195 483
Emprunt Prêt locatif social - Persan	1 493 772	80 744	322 978	1 090 050
Prêt BNP Paribas - Carros	158 437	27 457	112 050	18 930
Prêt Crédit Coopératif - BSI	2 745 715	447 960	1 830 367	467 388
Prêt Crédit Coopératif - Siège social Paris 14 ^e	15 837 439	868 969	3 551 497	11 416 974
Prêt Crédit Coopératif - Gémozac (extension de deux maisons)	895 980	46 888	191 680	657 412
Prêt Crédit Coopératif - Guerville (achat de la maison)	592 478	31 483	128 705	432 290
Prêt Crédit Coopératif - Guerville (travaux de rénovation ou de la maison)	295 673	15 473	63 255	216 946
Prêt immobilier Crédit Coopératif - Fontcouverte	4 604 620	213 923	888 899	3 501 797
Prêt immobilier Crédit Coopératif - Commentry	4 489 664	205 430	853 606	3 430 628
Prêt immobilier Crédit Coopératif - Cusset	4 641 703	203 105	843 948	3 594 650
TOTAL	37 992 209	2 361 722	8 695 797	25 934 690

4.2.8. DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Détail des charges à payer	Montant
1) Fournisseurs factures non parvenues	2 273 854
2) Personnel	655 931
3) Organismes sociaux	64 337
4) Taxes dues sur les rémunérations	21 906
5) Dettes concernant les congés payés et le compte épargne-temps	4 410 555
6) Autres charges à payer	2 743 707
TOTAL	10 170 290

4.2.9. DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Détail des produits constatés d'avance	Montant
Subventions projets QUAPAO, QUAPEM 2, IMAJ et MITYMA	1 187 437
Indemnité d'assurance sur travaux, dommages ouvrages et recettes de prix de journée sur villages en France	936 549
Divers produits constatés d'avance	96 834
TOTAL	2 220 820

5. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

5.1. DÉTAIL DES FINANCEMENTS PUBLICS

FINANCEMENTS PUBLICS	Union européenne	État	Collectivités territoriales	CAF	Autres (préciser)	TOTAL
Concours publics			59 571 309			59 571 309
Recettes de prix de journée			59 571 309			59 571 309
Subventions d'exploitation	32 251	8 370	0	0	1 763 030	1 803 651
Subventions mairies					1 541	1 541
Agence française de développement					1 533 474	1 533 474
DCI Monaco					225 557	225 557
Centre national du livre		5 670				5 670
DDFIP de la Somme		2 700				2 700
Fondation de France					2 000	2 000
Agefiph					458	458
Union européenne Subventions d'investissements	32 251					32 251
TOTAL	32 251	8 370	59 571 309	0	1 763 030	61 374 960

5.2. CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Détail des charges	Montant
Valeur nette comptable d'un élément d'actif cédé	-
Dotations aux provisions pour risques et charges sur libéralités	552 938
Charges diverses exceptionnelles et sur exercices antérieurs	231 732
TOTAL	784 669

Détail des produits	Montant
Produit de cession d'éléments d'actif cédés à Calais et Marly-lez-Valenciennes	7 700
Produits divers exceptionnels liés à des extournes de charges à payer sur les actions internationales	163 433
Produits divers exceptionnels et sur exercices antérieurs	160 906
Quotes-parts de subventions virées au compte de résultat	24 096
Reprises de provisions pour risques Urssaf	250 649
Reprises de provisions pour risques et charges sur legs	38 370
TOTAL	645 154
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-139 516

5.3. TABLEAU DE SUIVI DES LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE

Détail de la rubrique « legs, donations et assurances-vie » figurant au compte de résultat :

PRODUITS	Montant
Montant perçu au titre d'assurances-vie	6 837 861
Montant de la rubrique de produits « legs ou donations » définie à l'art. 213-9	17 487 951
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	1 020 274
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	539 748
Utilisation des fonds reportés liés aux legs et donations	10 702 265
CHARGES	Montant
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	5 638 232
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	539 748
Report en fonds reportés liés aux legs et donations	10 325 485
SOLDE DE LA RUBRIQUE	20 084 634

Le montant des en-cours de legs en stock au 31 décembre 2023, non encore acceptés par le Conseil d'administration de SOS Villages d'Enfants, s'établit à 6 689 535 €.

6. AUTRES INFORMATIONS

6.1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Les contributions volontaires en nature étaient valorisées et portées en bas de l'ancien compte d'emploi des ressources jusqu'à fin 2019. L'association SOS Villages d'Enfants a continué de les valoriser comme auparavant, en conformité avec le règlement 2018-06, sans toutefois procéder à leur comptabilisation, étant donné leur caractère non significatif au regard de l'importance des ressources de l'association. Leur montant est évalué à 586 938 €. Ces contributions sont valorisées au prix de revient.

Les prestations en nature s'établissent à 547 085 € et se décomposent respectivement en 519 668 € d'espaces gracieux obtenus sur l'ensemble des médias (presse écrite, radio, Internet, télévision) et 27 417 € de mécénat de compétences diverses.

Les dons en nature s'élèvent à 39 853 € et se décomposent respectivement en 34 500 € de fourniture et de pose de chaudières, 1 000 € de places pour la demi-finale de la Coupe du monde de rugby et 4 353 € de dons de vêtements.

6.2. TRANSACTIONS EFFECTUÉES AVEC DES CONTREPARTIES

L'association n'a pas réalisé de transactions telles que mentionnées à l'article 431.12 du règlement comptable ANC n° 2018-06.

6.3. ENGAGEMENTS FINANCIERS

6.3.1. DÉPÔTS DE GARANTIE OCTROYÉS

Afin de permettre à certains jeunes issus des villages d'enfants SOS d'accéder au logement, l'association a versé des dépôts de garantie sur des locations au profit de ces jeunes. Ils sont limités à la fois dans le temps (deux ans) et en montant (six mois de loyer et de charges). Ils sont estimés à 51 k€ au 31/12/2023.

6.3.2. DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES

Les PLS ou prêts locatifs sociaux obtenus pour les villages de Sainte-Luce et de Carros, pour des montants respectifs restant à rembourser au 31/12/2023 de 795 k€ et de 304 k€, sont garantis par le nantissement d'un compte sur livret B ouvert auprès de la Caisse d'Épargne d'Île-de-France.

Le PLS obtenu pour le village de Persan pour un montant restant à rembourser au 31/12/2023 de 1 494 k€ est garanti par le conseil départemental du Val-d'Oise.

Un prêt immobilier de 4,5 M€ sur dix ans a été accordé par la Banque Postale au cours du quatrième trimestre 2019, en vue de permettre à SOS Villages d'Enfants de cofinancer le montant des travaux de construction du village de Besse-sur-Issole. Il a été consenti moyennant un placement de 2,25 M€ en bon de capitalisation chez Allianz, placement nanti par la Banque Postale en garantie de cet emprunt. Le montant restant à rembourser au 31/12/2023 s'élève à 2 746 k€.

Un prêt immobilier de 18,4 M€ sur 20 ans a été accordé par le Crédit Coopératif pour l'acquisition des nouveaux locaux du 8 villa du Parc de Montsouris - 75014 Paris, moyennant une caution. Le montant restant à rembourser au 31/12/2023 s'élève à 15 837 k€.

Un prêt immobilier de 1 M€ sur 20 ans a été accordé par le Crédit Coopératif pour financer les travaux de construction de deux maisons familiales au village de Gémozac, moyennant une caution. Le montant restant à rembourser au 31/12/2023 s'élève à 896 k€.

Un prêt immobilier de 670 k€ sur 20 ans a été accordé par le Crédit Coopératif pour financer l'acquisition d'une maison à Guerville. Le montant restant à rembourser au 31/12/2023 s'élève à 592 k€.

Un prêt immobilier de 330 k€ sur 20 ans a été accordé par le Crédit Coopératif pour financer les travaux de rénovation de la maison de Guerville. Le montant restant à rembourser au 31/12/2023 s'élève à 296 k€.

Un prêt immobilier de 4 868 k€ sur 20 ans a été accordé par le Crédit Coopératif pour financer les travaux de construction du nouveau village de Fontcouverte en Charente-Maritime, moyennant une caution. Le montant restant à rembourser au 31/12/2023 s'élève à 4 605 k€.

Un prêt immobilier de 4 692 k€ sur 20 ans a été accordé par le Crédit Coopératif pour financer les travaux de construction du nouveau village d'enfants de Commentry dans l'Allier, moyennant une caution. Le montant restant à rembourser au 31/12/2023 s'élève à 4 490 k€.

Un prêt immobilier de 4 692 k€ sur 20 ans a été accordé par le Crédit Coopératif pour financer les travaux de construction du nouveau village d'enfants de Cusset dans l'Allier, moyennant une caution. Le montant restant à rembourser au 31/12/2023 s'élève à 4 642 k€.

justificatifs correspondants. Le montant global des notes de frais remboursées en 2023 s'élève à 12 052 €.

Les notes de frais remboursées à un autre administrateur bénévole de SOS Villages d'Enfants au cours de l'exercice 2023 s'élèvent à 2 106 €.

6.4. EFFECTIF MOYEN

	ETP	
	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	151,70	-
Non-cadres	693,80	-
Total	845,50	-

6.5. HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Les honoraires du commissaire aux comptes portés au compte de résultat de l'exercice ont été de 62 500 € H.T. (PCG art. 833-14, L. 820-3 du code de commerce) au titre de la mission légale de contrôle des comptes.

6.6. INFORMATION SUR LES RÉMUNÉRATIONS ET SUR LES NOTES DE FRAIS DES PLUS HAUTS CADRES DIRIGEANTS

Rémunérations des plus hauts cadres dirigeants salariés ou bénévoles

Les rémunérations versées aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés, visés à l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, s'élèvent à 298 409 € et concernent exclusivement des salariés. Ces trois plus hauts cadres dirigeants ne bénéficient d'aucun avantage en nature. Quant au Président et aux Vice-Présidents de SOS Villages d'Enfants, ils ne bénéficient d'aucune rémunération ni d'aucun avantage en nature. Leur mission est exercée à titre bénévole.

Notes de frais des plus hauts cadres dirigeants salariés ou bénévoles

Quant aux frais engagés au cours de l'exercice 2023 par le Président, la Directrice générale, ainsi que la Directrice générale adjointe, ils ont fait l'objet d'un remboursement sur présentation de notes de frais, accompagnées des

7. INFORMATIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES AUX ENTITÉS FAISANT APPEL PUBLIC À LA GÉNÉROSITÉ⁽¹⁾

7.1. COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

Le CROD est établi par retraitement du compte de résultat en une présentation par rubriques, en reclassant :

- les charges par destination (missions sociales/frais de recherche de fonds/frais de fonctionnement hors dotations, impôt et report en fonds dédiés) ;
- les produits par origine (générosité du public/non issu de la générosité du public).

7.1.1. PRODUITS PAR ORIGINE

7.1.1.1. Produits liés à la générosité du public

Les dons manuels, les legs, les donations et les assurances-vie, le mécénat, les cotisations versées par les membres adhérents de SOS Villages d'Enfants figurant au compte de résultat sont intégralement considérés au CROD comme étant des produits liés à la générosité du public, et les revenus générés par des actifs issus de la générosité du public.

7.1.1.2. Produits non liés à la générosité du public

Ils comprennent les natures de produits suivants :

Les parrainages des entreprises, les contributions financières reçues d'autres organismes, les revenus locatifs issus d'actifs non acquis par la générosité du public, les produits de la formation, la location de fichiers pour des opérations marketing et les participations diverses, la production immobilisée correspondant aux frais de premier établissement de nouveaux sites et les transferts de charges, les produits exceptionnels autres que ceux liés à la générosité du public.

7.1.1.3. Subventions et autres concours publics

Cette rubrique du CROD comprend les recettes de prix de journée financées par les conseils départementaux dans lesquels sont implantés les différents établissements de l'association, ainsi que les subventions institutionnelles (AFD, Union européenne, mairies...).

7.1.2. CHARGES PAR DESTINATION

7.1.2.1. Missions sociales

Les missions sociales réalisées en France directement par l'organisme, et celles réalisées par d'autres organismes en France et à l'international regroupent :

- les actions réalisées directement par les 21 établissements de l'association en France, au titre des missions de protection de l'enfance, les actions de plaidoyer en faveur de la protection de l'enfance, et en particulier de la prise en charge des fratries dans le cadre du placement (par exemple, les coûts du site internet, de l'opération « Pro-tégeons demain »...);

- les frais de siège engagés pour la réalisation des missions sociales en France ;
- les actions réalisées par l'intermédiaire de SOS Villages d'Enfants International, dont l'association est membre, des autres associations membres de cette fédération, ainsi que l'information des parrains et les frais de siège engagés pour la réalisation des missions sociales à l'étranger.

Les missions sociales intègrent donc tous les dispositifs d'accueil et d'accompagnement des fratries, en France et dans le monde. Ces dispositifs comprennent :

- en France : les villages d'enfants, les espaces de transition, les services d'accueil familial d'urgence (ou Safi), les maisons des familles, les programmes de renforcement des familles, une structure d'accession à l'autonomie ;
- dans le monde : les villages d'enfants, les écoles et les centres de formation, les structures pour les jeunes, les programmes de renforcement des familles et les centres d'appui communautaires...

7.1.2.2. Frais de recherche de fonds

Ils intègrent toutes les charges directes et indirectes des opérations de collecte de fonds (coûts de conception, de fabrication, d'envoi et de suivi des messages, de traitement des dons, d'émission des reçus fiscaux...), les charges de personnel des salariés des pôles collecte, libéralités et d'une partie du Pôle communication. Ils comprennent également une part importante des frais de communication qui participent non seulement à améliorer la notoriété de l'association, mais aussi à accroître le niveau de la collecte issue de la générosité du public. Les frais de recherche de fonds incluent également dans la sous-rubrique « autres ressources » les frais liés à la gestion des actifs, ainsi que les frais de recherche de subventions pour les programmes internationaux.

7.1.2.3. Frais de fonctionnement

Ils intègrent une partie des frais de personnel correspondant à la gouvernance et aux instances (CSE, CODIR...) de l'association, une partie des frais de personnel du Pôle communication pour la part institutionnelle, une quote-part des frais de personnel et des autres frais des services communs (Direction générale et directions support du siège : DAF, DRH, DSI, DI), ainsi qu'une quote-part des frais de structure du siège social.

7.1.3. RÈGLES D'AFFECTATION OU DE RÉPARTITION DES COÛTS INDIRECTS AUX DIFFÉRENTES RUBRIQUES D'EMPLOIS

Le CROD et le CER utilisent une répartition des coûts indirects entre les différentes rubriques d'emplois (missions sociales/frais de recherche de fonds/frais de fonctionnement). Les différentes clés de répartition utilisées pour répartir les coûts indirects font l'objet d'une validation par le Conseil d'administration de l'association.

Les coûts indirects sont traités de manière différenciée selon leur nature pour les répartir sur les rubriques du CROD.

7.1.3.1. Les charges de personnel

Les charges de personnel sont affectées en pourcentage du temps passé estimé, personne par personne, à l'exception de certains postes des fonctions support dont les coûts sont répartis proportionnellement aux ETP totaux de l'association, affectés sur les différentes rubriques mission sociale/frais de recherche de fonds/frais de fonctionnement.

Tableau de synthèse des affectations et répartitions

Affectation au temps passé/Répartition en proportion des effectifs.

AFFECTATION PERSONNEL SIÈGE	MISSION SOCIALE	FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	FRAIS DE FONCTIONNEMENT
DIRECTION GÉNÉRALE	Direction	Relations publiques	Gouvernance
PLAIDOYER	Plaidoyer	-	5 % du poste du directeur
INTERNATIONAL	Actions monde	Recherche de subventions	5 % du poste du directeur
DIRECTION DES ACTIVITÉS	DAC, directeurs territoriaux, politique ados et jeunes majeurs, qualité, PEPS, formation institutionnelle	Formations secteur lucratif	5 % du poste du directeur
	Plan de formation institutionnelle et développement des compétences		
COLLECTE	Digital	Marketing direct (digital)	Digital
COMMUNICATION	Événements villages, Promotion des postes à pourvoir	Appels et traitement des dons	5 % du poste du directeur, Communication institutionnelle
SERVICE DES LEGS	Juridique immobilier villages	Traitement des legs	-
DIRECTION IMMOBILIÈRE	Immobilier villages	-	5% du poste du directeur, Siège et patrimoine de rapport
DIRECTION FINANCIÈRE	Comptabilité villages et comptabilité international	Comptabilité collecte et legs	10 % du poste du directeur
	DAF, comptabilité générale, contrôle de gestion, contrôle financier		
DRH	Gestion paie villages	-	20 % du poste du directeur
	DRH, responsable paie, responsable juridique, contrôle de gestion		
DIRECTION INFORMATIQUE	-	-	5 % du poste du directeur
	DSI, responsable applicatif, Responsable technique, techniciens		

7.1.3.2. Les charges autres que celles du personnel

Leur affectation dépend de leur périmètre et de leur nature.

Plaidoyer

Les frais de la Direction plaidoyer sont classés en mission sociale.

Direction des activités

Les frais de la Direction des activités sont imputés intégralement à la mission sociale, à l'exception des événements villages imputés à 10 % en frais de recherche de fonds (invitation de donateurs), ainsi que les frais d'e-learning et du plan de formation continue, répartis en

proportion des ETP de chaque rubrique (tout le personnel est concerné).

Direction internationale

Les frais de la Direction internationale sont classés en mission sociale.

Service de la collecte

Les frais du service de la collecte sont imputés intégralement à la recherche de fonds, à l'exception des frais Web (référencement, maintenance...), imputés selon le contenu des pages du site internet de l'association.

Structure du site en 2023 et affectation des pages

NOS ENGAGEMENTS POUR L'ENFANCE EN DANGER	NOS ACTIONS	NOUS SOUTENIR	NOUS CONNAÎTRE
Les droits de l'enfant	Notre projet	Donner ou parrainer	Notre histoire
La protection de l'enfance en France	Les villages d'enfants SOS	Nous soutenir autrement	Les portraits
La défense des enfants dans le monde	Les actions en France	Faire un legs, une donation ou une assurance-vie	La gouvernance
La formation des professionnels de l'enfance	Les actions à l'international	Partenariat	Notre fondation

En fonction du contenu des pages du site, affectation de chacune à l'une des catégories suivantes :

Mission sociale France	Mission sociale étranger	Recherche de fonds privés	Recherche de fonds autres	Fonctionnement (comm. institutionnelle)
------------------------	--------------------------	---------------------------	---------------------------	---

Les coûts du site seront répartis en fonction des pages :

30 %	20 %	20 %	5 %	25 %
------	------	------	-----	------

Service des legs

Les frais du service des legs sont classés en recherche de fonds.

Service de communication

Les frais de communication événementielle (événements villages) sont répartis à 90 % en mission sociale et 10 % en recherche de fonds (invitations externes).

Les frais de communication interne (magazine *Mosaïque*) sont répartis en proportion des ETP de chaque rubrique.

Les frais de communication de notoriété et rayonnement sont répartis à 25% en frais de fonctionnement (communication institutionnelle) et le solde en frais de recherche de fonds, à l'exception des communications « marque employeur » à 90% en mission sociale, « Protégeons demain » à 50 % en mission sociale et « soutien département formation » à 100 % en frais de fonctionnement (secteur lucratif).

Directions support (DAF, DRH, DSI, DIM) et moyens généraux

Les coûts sont répartis en proportion des ETP de chaque rubrique, à l'exception des charges financières, charges

exceptionnelles et autres charges affectées en frais de fonctionnement.

Direction générale et vie associative

Les frais liés à la vie associative sont imputés en frais de fonctionnement (Assemblée générale, Commission exécutive, frais du Président...).

Les frais de la Direction générale sont imputés au prorata des effectifs rattachés à chaque rubrique, à l'exception des frais rattachés à « Réf. asso protection enfance », imputés intégralement en mission sociale.

Patrimoine de rapport

À l'exception des charges exceptionnelles classées en frais de fonctionnement, les frais liés au patrimoine de rapport sont intégralement affectés en frais de recherche d'autres ressources.

CROD 2023

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2023		EXERCICE 2022	
	Total	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	43 664	43 664	38 478	38 478
1.1 Cotisations sans contrepartie	0	0	1	1
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	22 278	22 278	22 893	22 893
- Legs, donations et assurances-vie	20 085	20 085	13 701	13 701
- Mécénat	1 258	1 258	1 824	1 824
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	42	42	60	60
2 - PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	5 362		3 170	
2.1 Cotisations avec contrepartie	-		-	
2.2 Parrainage des entreprises	85		139	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	464		122	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	4 812		2 909	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	61 399		53 406	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	751	-	987	-
5 - UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS	1 511	1 486	76	76
TOTAL	112 687	45 150	96 117	38 554
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	95 089	28 739	84 569	28 342
1.1 Réalisées en France	70 352	5 889	61 167	6 612
- Actions réalisées par l'organisme	70 352	5 889	61 167	6 612
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	-	-	-	-
1.2 Réalisées à l'étranger	24 737	22 850	23 401	21 730
- Actions réalisées par l'organisme	-	-	-	-
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	24 737	22 850	23 401	21 730
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FOND	7 861	7 450	8 054	7 705
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	7 557	7 450	7 801	7 705
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	304	-	253	-
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	1 242	1 203	1 203	1 164
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	943	-	1 056	-
5 - IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	171		83	
6 - REPORTS EN FOND	1 335	1 335	2 482	2 433
TOTAL	106 642	38 728	97 447	39 644
EXCÉDENT OU DÉFICIT	6 045	6 422	-1 331	-1 089

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2023		EXERCICE 2022	
	Total	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - Contributions volontaires liées à la générosité du public	587	587	1 467	1 467
Bénévolat				
Prestations en nature	547	547	1 466	1 466
Dons en nature	40	40	1	1
2 - Contributions volontaires non liées à la générosité du public				
3 - Concours publics en nature				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	587	587	1 467	1 467
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - Contributions volontaires aux missions sociales	587	587	1 467	1 467
Réalisées en France	587	587	1 467	1 467
Réalisées à l'étranger				
2 - Contributions volontaires à la recherche de fonds				
3 - Contributions volontaires au fonctionnement				
TOTAL	587	587	1 467	1 467

Conformément à l'article 432-09 du règlement ANC n° 2018-06, voici ci-dessous la ventilation des produits affectés et non affectés :

SOS VILLAGES D'ENFANTS (en k€)	2023	2022
Dons manuels non affectés	21 549	22 191
Dons manuels affectés	730	702
Total des dons manuels	22 278	22 893
Mécénats non affectés	594	426
Mécénats affectés	664	1 397
Total des mécénats	1 258	1 824

7.2. COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES (CER)

7.2.1. COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

Le CER présente les produits issus de la générosité du public et les charges relevant de la générosité du public classées selon les mêmes rubriques que celles du CROD. Les frais de recherche de fonds et les frais de fonctionnement sont financés sur les ressources de l'exercice. Une quote-part des frais de fonctionnement est financée par les conseils départementaux, le solde étant financé en partie par les revenus générés par l'association (revenus fonciers, revenus financiers, revenus de la formation...) et pour le solde par les ressources issues de la générosité du public.

Les missions sociales sont financées par les ressources de l'exercice corrigées des ressources reportées issues de la générosité du public. En effet, les reports issus de la générosité du public des exercices précédents doivent permettre le financement de missions sociales ou de nouvelles immobilisations sur les exercices suivants.

CER 2023

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES	28 739	28 342	1 - RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	43 664	38 478
1.1 Réalisées en France	5 889	6 612	1.1 Cotisations sans contrepartie	0	1
- Actions réalisées par l'organisme	5 889	6 612	1.2 Dons, legs et mécénat	43 621	38 418
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France			- Dons manuels	22 278	22 893
1.2 Réalisées à l'étranger	22 850	21 730	- Legs, donations et assurances-vie	20 085	13 701
- Actions réalisées par l'organisme			- Mécénats	1 258	1 824
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes à l'étranger	22 850	21 730	1.3 Autres produits liés à la générosité du public	42	60
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	7 450	7 705			
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	7 450	7 705			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	1 203	1 164			
TOTAL DES EMPLOIS	37 392	37 211	TOTAL DES RESSOURCES	43 664	38 478
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS			2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		
5 - REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE	1 335	2 433	3 - UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS	1 486	76
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	6 422		DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE		1 089
TOTAL	45 150	39 644	TOTAL	45 150	39 644

Les dotations et reprises de provision sont exclues des calculs pour établir les graphes indiquant l'utilisation de 100 € reçus de la générosité du public et des conseils départementaux, et de 100 € reçus de la seule générosité du public.

7.2.2. TABLEAU DES RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

Les ressources générées par l'appel à la générosité du public sont utilisées prioritairement pour financer les programmes internationaux dans le monde, ainsi qu'en France, certaines mesures non financées par les conseils départementaux et répondant à des critères associatifs de mieux-disant (taux d'encadrement des enfants, rémunération du personnel...). Le solde des ressources reportées liées à la générosité du public non affectées et non utilisées permet à l'association de financer une part de ses

investissements d'extension de villages existants ou de construction de nouveaux villages.

Le tableau des ressources reportées liées à la générosité du public a été instauré par le règlement ANC n° 2008-12 du 7 mai 2008 et a été appliqué pour la première fois lors de l'établissement des comptes 2009. Pour rappel, la lecture du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018, désormais en vigueur, avait amené à procéder en 2022 à certains retraitements sur des opérations précédemment inscrites entre 2009 et 2021.

	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DÉBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DÉDIÉS)	14 078	1 319
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	6 422	-1 089
(+) Retraitement des réserves affectées de 2020 au 01/01/2021		
(+) Retraitement des produits financiers 2009 issus de la générosité du public		12 529
(+) Retraitement des investissements 2009-2021 financés par les dotations prix de journée		4 215
(-) Retraitement des dotations aux amortissements financés par les prix de journée 2009-2021		-4 459
(+) Retraitement des dotations aux amortissements financés par la générosité du public 2009-2021		2 323
(-) investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	-6 650	-760
RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DÉDIÉS)	13 851	14 078

FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC (en k€)	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
Fonds dédiés liés à la générosité du public en début d'exercice	2 568	211
Utilisation	-1 486	-76
Report	1 335	2 433
Fonds dédiés liés à la générosité du public en fin d'exercice	2 417	2 568

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - Contributions volontaires aux missions sociales	587	1 467	1 - Contributions volontaires liées à la générosité du public	587	1 467
Réalisées en France	587	1 467	Bénévolat	-	-
Réalisées à l'étranger	-	-	Prestations en nature	547	1 466
2 - Contributions volontaires à la recherche de fonds	-	-	Dons en nature	40	1
3 - Contributions volontaires au fonctionnement	-	-			
TOTAL	587	1 467	TOTAL	587	1 467



ERNST & YOUNG Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

SOS Villages d'Enfants

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de l'association SOS Villages d'Enfants,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association SOS Villages d'Enfants relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 3.3 de l'annexe aux comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable relatif à la présentation dans l'annexe d'un état séparé des avantages et ressources provenant de l'étranger.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination ainsi que du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public sont décrites de manière appropriée dans les notes 7.1 « Compte de résultat par origine et destination (CROD) » et 7.2 « Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER) » de l'annexe aux comptes annuels, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 et ont été correctement appliquées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 20 juin 2024

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Joël Fusil

« TOUS LES MOMENTS
QUI FONT UNE VRAIE VIE
D'ENFANT »



Pour que frères et sœurs partagent
la même enfance - www.sosve.org